

LE MÉTIER

LES MISSIONS DES IEN MODIFIÉES

Le BO du 28 mai 2009 a publié une circulaire qui redéfinit les missions des IEN, les transformant en managers, pilotes de la politique ministérielle.

Ils devront au cours des inspections :

- Contrôler prioritairement la conformité des enseignants aux instructions ministérielles,
- Détecter et promouvoir les « talents » repérés parmi les personnels
- Encadrer la liberté pédagogique en valorisant les « bonnes pratiques » (sic)

Ainsi, l'**inspection** « appréciait les activités et compétences des personnels », elle « vérifie désormais le respect des programmes et l'application des réformes ».

Contribuant « au pilotage du système éducatif et à l'atteinte par celui-ci des objectifs quantitatifs et qualitatifs », les IEN devront être particulièrement attentifs dans le cadre des inspections individuelles au suivi des évaluations nationales.

Leur avis « sera sollicité dans tous les grands actes de la gestion des personnels : titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation ». Ils interviendront ainsi de manière plus déterminantes dans le déroulement de la carrière des enseignants (début de la mise en place du salaire au mérite)

Dans le même temps, le 1er ministre a augmenté par décret, de 20 à 40% le montant de la majoration de l'indemnité de circonscription qu'est susceptible de recevoir un IEN « en fonction des missions exercées et de la manière de servir » favorisant autant que faire se peut, leur collaboration.

Toutes ces modifications sont en lien direct avec l'ensemble des réformes rétrogrades menées depuis plusieurs années par le gouvernement.

REVALORISATION : POUR TOUS !

1300 euros en début de carrière, et seulement 14% des enseignants des écoles terminant leur carrière à la hors-classe.

En Saône et Loire , de 25 à 32 collègues accèdent à la Hors-Classe , chaque année sur 1500 promovables.....)

Il y a urgence à ce que les enseignants soient revalorisés. D'autant que selon les dernières statistiques de l'OCDE, la France se distingue des autres pays par des salaires d'enseignants plus bas que la moyenne.

Luc Chatel a annoncé une revalorisation en début de carrière et des mesures en cours de carrière : accompagnement, formation continue, deuxième carrière...

Le SNUipp portera l'exigence de revalorisation pour tous !

Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse
et précipitation!

Dans tous les cas,
et ce quelles que soient
les pressions exercées par
les Administrations,
prenez le temps de
la concertation avant toute réponse.



Consultez notre site
mis à jour
régulièrement

71.snuipp.fr



Notre
société
dans
20 ans,
c'est
lui.

**DONNONS à L'ÉCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
www.snuipp.fr

FORMATION CONTINUE : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE.

Cette année risque d'être marquée par la disparition de la formation continue.

Depuis plusieurs années la réduction des moyens de formation était régulière mais cette année 2009-2010 sonne le glas de la formation continue... Après la mise en place du stage filé (supprimant de fait 1/3 des R3), la diminution régulière du nombre de PE2, cette année va être marquée par la mobilisation quasi permanente de l'ensemble des BDFC sur les classes des Titulaires 1ère et 2ème année dans le cadre de la formation initiale différée d'où la disparition des stages courts (R1)

L'an prochain, le projet de mastérisation va voir disparaître les PE2, et donc les stages R3 ..

Le SNUipp71 dénonce cet état de fait et rappelle le droit aux enseignants à bénéficier de 36 semaines de formation continue sur l'ensemble de la carrière.

AIDE PERSONNALISEE: Rythmes et conditions de travail des enseignants

Le dispositif, qui n'a fait l'objet d'aucun bilan, a été reconduit pour cette année scolaire sur les mêmes bases que l'an passé... Pour autant, dans de nombreux départements, les IA imposent désormais un découpage de ces heures en 54h d'aide pour 6h de préparation (soit 7 min de préparation pour 1h de prise en charge...)

Pourtant la note de service ministérielle du 05/06/09 précise « cet horaire comprend, lorsque cela s'avère indispensable, le temps proportionné nécessaire à son organisation en compléments des 24h déjà consacrées par chaque équipe pédagogique à la concertation.

RAPPELONS

- notre opposition à ce système dit « d'aide personnalisée » dont, ne l'oublions pas, l'objectif 1^{er}, n'était pas de pallier à la difficulté scolaire mais de tenter de justifier la suppression des 10 000 postes de RASED sur 3 ans.

- que l'aide personnalisée, c'est en règle générale du temps supplémentaire d'apprentissage sur une journée déjà longue (et contraire donc au décret spécifiant le maximum de 6h d'enseignement pour une journée), que de plus, cet allongement concerne les enfants déjà fragilisés dont l'attention risque de ne pas être optimale sur ces temps déconnectés du temps d'école pour tous.

- que cette aide apportée hors temps scolaire, n'est pas obligatoire, et ne peut remplacer une réelle prise en charge des différences sur le temps scolaire, par la pédagogie différenciée, par le travail avec les RASED.

EN SAÔNE ET LOIRE,

Les modalités d'organisation, proposées (ou imposées) par les IEN sont arrivées dans les écoles. Vous avez été nombreux à nous interroger sur ces modalités, différentes de l'an dernier dans certains cas et différentes entre les circonscriptions du même département.

Certains IEN ont effectivement réduit ces heures d'organisation et d'évaluation, d'autres ont renouvelé ce qui existait déjà : 54h + 6h (pour les plus zélés), 50h + 10h ; 45h + 15h ou 40h + 20h.

Certains IEN ont donné des consignes écrites très précises, ne laissant aucune marge de manœuvre aux Conseils de Maîtres, d'autres se sont abstenus de toutes consignes écrites, laissant à chaque équipe le soin d'élaborer ses propres modalités.

Certains IEN anticipent les desiderata ministériels (« une carrière » se construit souvent en étant obéissant et zélé...), d'autres ont une approche relativement critique de l'aide personnalisée et font confiance aux équipes sur ce dossier (lire pour un info le communiqué du Syndicat des inspecteurs : SNPI-FSU) sur notre site : 71.snuipp.fr

Pour le SNUipp-FSU, chaque conseil des maîtres décide des modalités de l'organisation et de la répartition horaire entre préparation et aide. Le SNUipp-FSU appelle donc les enseignants à prévoir dans leurs projets tout le temps de concertation nécessaire notamment pour le lien avec les familles.

EVS/AVS : former et pérenniser

En cette rentrée, 30 000 EVS se sont majoritairement retrouvés à la porte après 24 ou 36 mois de contrat. (221 en Saône et Loire)

Parallèlement, 1300 AVS sous statut d'assistant d'éducation risquent d'être « remerciés » d'ici décembre 2009 après 6 années d'accompagnement d'élèves en situation de handicap. Si le parlement a voté en urgence un amendement permettant aux associations de reprendre des AVS arrivant en fin de contrat ainsi que quelques EVS, la réalité de la mise en oeuvre est plus qu'inquiétante tant les modalités sont restrictives et inéquitables.

Et pour les autres : rien, sinon le retour à la case Pôle-Emploi.

Nous ne nous satisfaisons pas de ce recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir.

Suivi dossiers

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers qu'ils seront amenés à faire passer à l'Administration.

**Le handicap
n'est pas précaire**



Mon emploi si !

Les auxiliaires vie scolaire
aide aux élèves handicapés

